

**COMMUNE DE MAUGUIO CARNON**

# **NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2020**



**Présentée en Commission Finances le 6 février 2020**

Le budget primitif de notre ville pour l'exercice 2020 s'inscrit dans une configuration définie par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 - 2022. Une configuration qui vise cependant toujours à associer étroitement les collectivités locales aux efforts budgétaires de la sphère publique.

Ainsi, si la 1ère moitié de ce mandat a été marquée pour notre Ville, par une contribution forte au redressement des finances publiques via une réduction majeure de ses dotations (pour mémoire, notre dotation forfaitaire s'est vue amputée de près de 1.6 M€ entre 2013 et 2017), le budget 2020 répond pour sa part aux exigences du nouveau pacte de modération des dépenses publiques locales et à l'engagement pris, dans ce cadre, de contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement dans un pourcentage annuel maximal de + 1,20% sur les années 2018 à 2020.

Forte de la réussite de son plan, initié dès 2014, pour garantir les marges de manœuvre, la Ville aborde cette nouvelle donne budgétaire dans les meilleures conditions qui soient. Elle arbore une situation financière des plus saines et peut se prévaloir d'une stratégie financière réaliste, cohérente et proactive, atout majeur pour assurer le financement d'un plan pluriannuel ambitieux.

Notre budget primitif 2020 s'adapte ainsi à ce nouveau contexte, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de saine gestion ; Il traduit nos priorités, notamment celles en faveur de la sécurité, le cadre de vie au travers d'une politique volontariste sur la propreté et le développement durable.

## Mauguio- Carnon en 4 chiffres

**0%** d'augmentation des taux d'imposition depuis 2016

**12.8 M€** de dépenses d'équipement structurantes au service de la population

**3 années** soit une capacité de désendettement très performante

### 3 actions prioritaires :

- La propreté
- La sécurité
- La nature au cœur de la ville

# SOMMAIRE

---

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
- II. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT
- II. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRESENTATION DU PLAN PLURI ANNUEL

## 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<u>Les recettes de fonctionnement</u>	<b>Pour mémoire budgets 2019</b>	<b>Propositions nouvelles 2020</b>	<b>Evolution</b>
· Résultat de fonctionnement reporté	2 758 491,44	2 949 260,46	6,92%
· Produits des services et du domaine	1 189 700	1 165 000	-2,08%
· Impôts et taxes	23 510 100	23 612 880	0,44%
· Dotations et participations	1 116 650	994 000	-10,98%
· Autres produits de gestion courante	365 200	333 965,98	-8,55%
· Atténuation de charges	151 500	50 000	-67,00%
· Produits exceptionnels	68 858,56	31 793,56	-53,83%
· Reprises sur provisions semi-budgétaires	55 200	-	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>29 215 700,00</b>	<b>29 136 900</b>	<b>-0,27%</b>
<i>Opérations d'ordre et travaux en régie</i>	73 100	73 100	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>29 288 800,00</b>	<b>29 210 000</b>	<b>-0,27%</b>

Les recettes de fonctionnement n'évoluent pas en prévision budgétaire (-027%) et s'établissent au budget primitif 2020 à 29 210 000€.

#### 1. Produits des services et du domaine :

Prévus à hauteur de 1 189 700 M€ au budget primitif 2019, les produits des services et du domaine s'établissent à 1 165 000 € au BP 2020 ; ils affichent une légère diminution en 2020.

L'évolution la plus importante enregistrée au sein de ce chapitre budgétaire est liée à l'augmentation des recettes des parkings de Carnon qui compense en partie la perte de recettes liée à l'occupation du domaine public.

#### 2. Impôt et taxe : fiscalité directe et indirecte :

Composé des contributions directes, des allocations compensatrices versées par l'Etat, des taxes indirectes, le produit global de fiscalité représente près de 80% des recettes réelles de fonctionnement de la commune de Mauguio-Carnon. La recette prévisionnelle stagne (+0.44 %), par rapport au budget primitif 2019.

#### **a. Les contributions directes de la Ville pour 2020 :12 208 000€**

Ces prévisions de recettes ont été établies à partir des hypothèses suivantes :

- Une revalorisation forfaitaire des bases foncières différenciée entre locaux d'habitation et locaux professionnels : s'agissant des locaux d'habitation, l'évolution est estimée à 0.9%, correspondant au coefficient de majoration forfaitaire pour 2020 (CMF).
- Une croissance physique également différenciée entre les bases nettes de taxe d'habitation (+ 0,5%) et celles de taxe foncière (+ 0,5 %).

#### **Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants**

Le PLF 2020 conserve une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

#### **b. Les versements provenant de la Communauté d'agglomération du pays de l'or**

- L'attribution de compensation : 9 300 000€ dont se déduisent les transferts de charges entre la Ville et l'agglomération. Son montant varie lors de nouveaux transferts de charges.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert de charges sera lissé sur 3 ans afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement.

Ces transferts ont conduit à la réduction de l'attribution de compensation à hauteur de 9 081 925 € à compter de 2020 (soit une diminution de 219 960€).

Les charges transférées seront déduites en fonctionnement pour la partie relative à l'entretien des réseaux : l'attribution de compensation en fonctionnement s'établira à 9 224 879€.

Les charges transférées concernant le renouvellement des réseaux seront comptabilisées sur la section d'investissement à hauteur de 143 584€.

#### **c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux :**

À l'origine, ces allocations servaient à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Réductions de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Ou les exonérations accordées aux logements sociaux (taxes foncières).

Depuis 2009, les allocations compensatrices spécifiques aux taxes foncières font office de variables d'ajustement et contribuent au financement de certaines enveloppes supplémentaires de dotations, accordées notamment au titre de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). En 2018, le taux de minoration de ces allocations a été figé à son niveau cumulé de 2017.

Le budget 2020, prévoit un niveau d'allocation compensatrice à hauteur de la prévision 2019 soit environ : 343 000€

#### **d. Fiscalité indirecte**

Le total du produit de la fiscalité indirecte représente 2 180 000 € en 2020, pas d'évolution entre 2019 et 2020.

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation** : Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les cessions d'immeubles à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier. Au regard du produit - et de la progression régulière constatée depuis 2014, l'estimation de recettes pour 2020 a été établie à 970 000 €.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** :

La recette prévue au BP 2020 à hauteur de 530 000 € correspond au reversement estimé de la taxe, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs. Elle n'évolue pas par rapport à 2019.

- **La taxe de séjour : 210 000€**

La taxe de séjour connaît une évolution importante du fait du travail de recensement des meublés de tourisme mené par la commune et le reversement de la taxe par les loueurs et les opérateurs tel que Airbnb.

La mise en place du droit d'usage permettra de renforcer ce contrôle et d'avoir de la visibilité sur la capacité d'accueil touristique de la commune.

La taxe de séjour est collectée par la commune et reversée à l'Office du tourisme à hauteur de 90 % ; 10 % sont reversés au conseil départemental.

### **3. Dotations versées par l'Etat Une baisse de près de 11 %**

Entre 2014 à 2017, l'effort demandé aux collectivités locales pour maîtriser la dette publique a revêtu la forme d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), prélevée sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). En 2017, le montant global prélevé s'élevait en cumulé depuis 2014 à 1.581 M€.

Conformément à la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, l'effort demandé aux collectivités porte désormais sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En 2018, il s'est traduit, pour les 322 collectivités pesant le plus sur la dépense publique locale, par la négociation avec l'Etat d'un contrat sur 3 ans, autour d'un objectif moyen d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement établi à + 1,2 % / an.

En contrepartie de cet engagement contractuel, les dotations versées par l'Etat ne sont désormais plus minorées de la contribution au redressement des finances publiques, qui s'est appliquée pour la dernière fois en 2017.

#### **a. La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF perçue par la Ville de Mauguio est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique.

- **La dotation forfaitaire** : La dotation forfaitaire varie selon deux critères :

- Elle progresse en fonction de la dynamique de la population,
- Elle supporte, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes, un écrêtement qui permet de financer l'intégralité des enveloppes supplémentaires accordées au titre de la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale).

Cet écrêtement est plafonné, comme en 2019, à 1 % des recettes réelles de fonctionnement (contre 3 % de la dotation forfaitaire N-1 jusqu'en 2016).

La Dotation forfaitaire va diminuer chaque année, sous l'effet de la prise en compte de l'écrêtement, cette déduction sera minorée par l'effet population. Nous estimons que le montant de l'écrêtement appliqué sur la dotation forfaitaire sera moins important, en 2020 comme en 2019, par rapport aux exercices 2017 et 2018 (Ecrêtement 2017 : -119 556, Ecrêtement 2018 : -95 000€, Ecrêtement 2019 : -91 000€, écrêtement 2020 -90 000€ effet population +40 000€

La DGF devrait diminuer chaque année d'environ 40 000€.

#### **b. Autres dotations et participations**

**L'inscription 2019 du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) au titre des dépenses de fonctionnement est prévue à hauteur de 50 000€, elle est identique à celle de 2019.**

Pour mémoire, le FCTVA a été étendu en 2018 aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, portées à la section fonctionnement. Tout comme en investissement, il est déterminé sur la base des dépenses réalisées au titre de l'exercice 2019. La recette est calculée en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

#### **c. Autres produits de gestion courante**

En 2019, les autres produits de gestion courante s'établissent à 365 000€, en légère baisse de -8.55 % par rapport à 2019. Ces recettes sont essentiellement issues des loyers perçus par la Ville.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : Notamment la fin d'activité du restaurant la passerelle et la mise à disposition du bâtiment au Port de Carnon dans le cadre de réalisation des travaux de la capitainerie à partir de septembre 2020.

#### **Conclusion :**

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement fléchissent très légèrement en 2020, les recettes de fonctionnement atteignent leur plafond et se stabilisent à 29 210 000€ pour 2020. L'évolution physique des bases et la suppression de l'évolution de la taxe d'habitation par la réforme fiscale en cours neutralise la dynamique des recettes de fonctionnement.

La commune devra créer de nouvelles ressources de financement en travaillant sur la tarification du service aux usagers, optimiser le domaine public et son patrimoine et réaliser des investissements productifs de revenus.

## II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont limitées à une évolution fixée par l'Etat (1,2%). Cet objectif atteint voir dépassé en 2019 sera atteint également en 2020 car la situation financière de la commune est saine. Elle est le résultat de plusieurs années d'efforts de gestion, efforts ayant permis dans la première moitié du mandat de compenser la contribution de la Ville au redressement des finances publiques, effort dont les effets contribuent également en 2020 au respect de l'objectif fixé.

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	22 258 676	2,52 %	1 318
2015	22 311 783	0,24 %	1 321
2016	21 568 127	-3,33 %	1 276
2017	22 610 175	4,83 %	1 329
2018	23 020 106	1,81 %	1 320
2019	23 108 065	0.38 %	1 359

### Charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, sont en baisse de - 4.85 % par rapport au BP 2020 et s'établissent à hauteur de 5.8M€ contre 6.137M€ en 2019.

La maîtrise significative observée pour la 3ème année consécutive reflète parfaitement la politique volontariste déployée par la Ville depuis plusieurs années pour contenir ces dépenses tout en préservant l'offre et la qualité du service public.

En 2019, afin de respecter le taux d'évolution à 1.2 %, les mesures de suivi et de contrôle de la réalisation de ces dépenses ont été renforcées, elles ont donné lieu à de nouveaux efforts de gestion qui se sont traduits par des ajustements de crédits au plus près des besoins réels.

La plupart des ajustements opérés en 2019, ont été intégrés et actés au budget 2020 et ont ainsi généré de substantielles économies sur ce nouvel exercice. A titre d'illustration, les mesures les plus représentatives sont :

- La réduction des frais de maintenance
- La minoration des dépenses d'éclairage public pour partie liées aux économies d'énergie engendrées par les rénovations du patrimoine et l'extinction de l'éclairage la nuit
- La baisse du coût des assurances suite à la baisse de la sinistralité.

L'ensemble de ces réductions a permis d'absorber les augmentations de dépenses liées aux évolutions de périmètre des services publics et hausses de charges structurelles supportées par la ville, au titre desquelles peuvent être citées : - La sécurité, l'entretien et la propreté de la ville.

**Nous avons souhaité renforcer les budgets consacrés à ces politiques publiques pour répondre aux attentes de nos concitoyens.**

Enfin, des efforts en matière d'environnement : nous orientons nos actions sur l'éco-responsabilité. Afin de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires et dans un objectif de protection de l'environnement : 80 000 € sont affectés à l'entretien mécanique de nos espaces publics. A Carnon, le Lido, espace naturel emblématique, nécessite chaque année 67 000€ de frais d'entretien et de remise en état.

**Le chapitre des dépenses de personnel évolue très faiblement.**

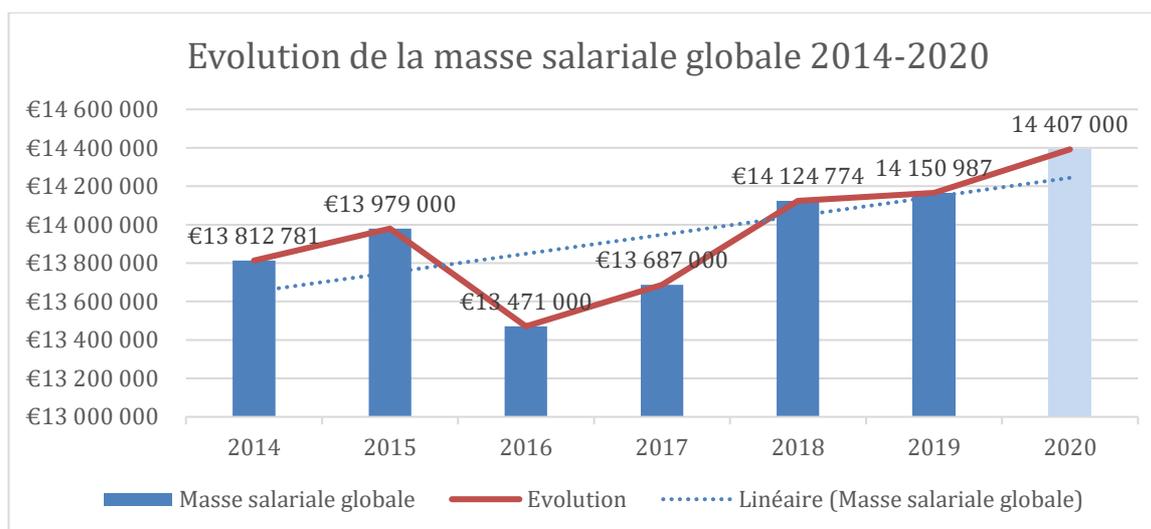
Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

► **Masse salariale entre 2014 et 2019**

Masse salariale globale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	<i>Prévision</i>
13 812 781€	13 979 000 €	13 471 000 €	13 687 000 €	14 124 774 €	14 150 987 €	<b>14 407 000€</b>

Les dépenses de personnel évoluent de façon très modérée entre 2019 (réalisé) et 2020 (prévision) de + 1.81%.



### ► Prédiction masse salariale en 2020

Pour 2020, la Ville table sur une progression de **+1.81%** qui tient compte dans la mesure du possible du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des évolutions de la structure des effectifs notamment.

Par ailleurs, ce chapitre est impacté par plusieurs dispositifs légaux qui s'imposent aux collectivités locales :

- Le dispositif Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui avait été suspendu en 2018 a été à nouveau programmé pour 2019 et doit impacter certains cadres d'emplois de catégories A et C pour 2020.

Cette réforme qui prévoit la majoration des grilles indiciaires des agents publics et qui impacte l'ensemble des catégories a coûté 50 000 € en 2019. Pour 2020, son coût est estimé à 22 500 €.

P.P.C.R.	2017	2018	2019	2020
Montant annuel	70 000	—	50 000	22 500
	€		€	€

- Relèvement de certains taux de cotisation.

Chaque année, les taux de cotisation sont revus au niveau national pour l'ensemble des risques (vieillesse, santé...), sur 2020, les taux sont restés stables.

- La valeur du point d'indice des fonctionnaires

Le gel du point d'indice en 2018 et 2019 est renouvelé pour 2020.

A titre d'information, la valeur du point avait été gelée de 2010 à 2015 puis 2 augmentations ont été décidées de +0.6% en 2016 (en juillet) et +0.6% en 2017 (en février).

- Le jour de carence

Le jour de carence a été réintroduit au 1er janvier 2018. Le montant total des retenues effectuées à ce titre est de l'ordre de 18 400 € sur l'année 2019. Ce montant englobe une retenue sur l'ensemble des éléments de la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire le cas échéant...).

- Coût engendré par l'organisation des élections municipales

En 2020, le coût des élections municipales est estimé à 30 200 € (deux tours et mise sous pli).

L'évolution de la masse salariale est également due à l'évolution des effectifs, permanents et non permanents (saisonniers, renforts) et à l'évolution des composantes de la rémunération (heures supplémentaires, carrières des fonctionnaires).

## Evolution des effectifs permanents

Il est à souligner que certains postes sont restés temporairement vacants en 2019 (Directeur Général des Services Techniques, responsable des ateliers municipaux, service informatique...).

Ces postes, pourvus au cours de l'année 2019 seront en 2020 rémunérés en « année pleine », ce qui influe sur l'évolution des dépenses de personnel.

Les postes permanents sont essentiellement occupés par des fonctionnaires. La création de postes sur le tableau des effectifs et le déroulement de la carrière des fonctionnaires qui en découle impacte directement la masse salariale.

### ► Les effectifs de fonctionnaires et le déroulement de la carrière

#### Les effectifs de fonctionnaires

Concernant les effectifs de fonctionnaires, on observe l'évolution suivante sur les 5 dernières années.

Titulaires au 31 décembre de l'année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisions 2020
Années							
Titulaires (dont stagiaires)	321	310	308	310	305	318	318

A chaque départ d'un agent, (retraite ou mutation), une réflexion est menée sur l'opportunité de remplacer ou non l'agent en question. La fiche de poste est ainsi réétudiée au regard de l'évolution du métier concerné et des missions du service. Cette réflexion peut également permettre de repenser l'organisation du travail et la répartition des activités entre services.

En 2020, les prévisions sont les suivantes :

- ✓ 17 départs à la retraite prévus dont 15 remplacés (1 déjà pourvu), soit 14 recrutements extérieurs à prévoir en 2020,
- ✓ Un plan de pérennisation pour 3 agents d'entretien.

#### La carrière des fonctionnaires

Le parcours professionnel des fonctionnaires évolue selon le système dit de la « carrière » qui prend la forme soit d'avancement d'échelon, d'avancement de grade ou de promotion interne, voire de nomination suite à la réussite à un concours administratif.

- Les avancements d'échelon pour les fonctionnaires s'imposent aux employeurs alors que les avancements de grade et promotion interne sont laissés au libre choix de la collectivité qui peut dès lors construire une politique de valorisation et de reconnaissance de ses agents en fonction de critères qui viennent évaluer la valeur professionnelle de ses collaborateurs.

Les avancements d'échelon qui prennent en compte l'ancienneté viennent donc impacter automatiquement la masse salariale sans laisser aucune marge de manœuvre possible. Chaque année c'est donc une augmentation pouvant atteindre 70 000 € qui doit être prise en compte.

Pour 2020, les services de la DRH ont estimé ces avancements d'échelon sur la base des effectifs du mois de janvier 2020 à 64 000 €.

- Les avancements de grade ou promotion interne relèvent d'une politique propre à chaque collectivité.

Les avancements de grade pour l'année 2020 sont estimés à 25 000 €.

Sur 2020, avec le PPCR des titulaires, on peut estimer à 109 000 € le G.V.T.

A noter, la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'application de cette mesure se fait sans incidence pour les agents et sans incidence budgétaire.

### ► Les contractuels permanents

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement recrutés pour le remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles. Leur nombre est variable d'une année sur l'autre.

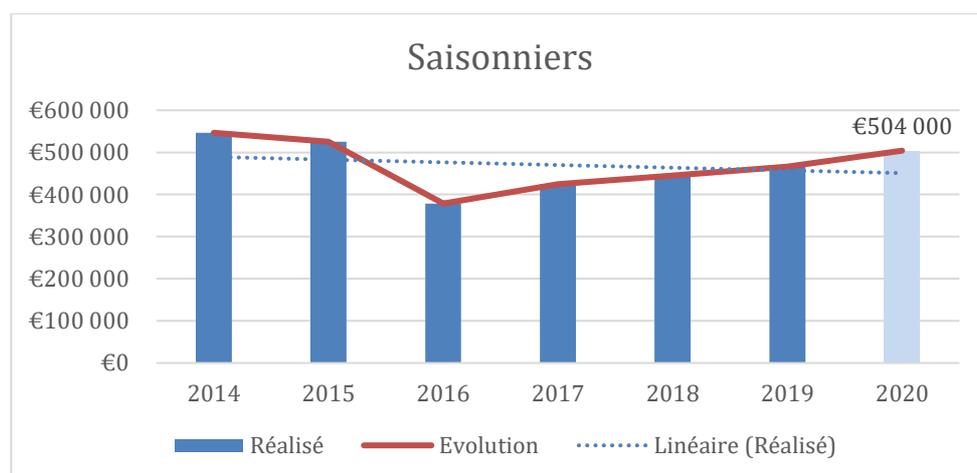
Ainsi, chaque année, une enveloppe est reconduite pour couvrir ces dépenses imprévues.

## Evolutions des dépenses non permanentes

### ► Les contractuels saisonniers

En 2020, une légère augmentation liée aux recrutements effectués comme chaque année dans le cadre du dispositif éphémère, mais qui jusqu'alors figuraient dans la catégorie des contractuels pour accroissement temporaire d'activité et qui sont dorénavant comptabilisés en saisonniers (7 000 € + 17 500 € de recrutements supplémentaires compensés par la subvention MILDECA).

Il ne s'agit donc pas d'une dépense supplémentaire pour la collectivité.



### ► Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

La collectivité a mis en place à compter de 2015 une politique de réduction des heures supplémentaires.

En 2019, les heures supplémentaires ont augmenté en raison de la mise en place de la brigade de police municipale de nuit qui a entraîné la réalisation d'heures supplémentaires des agents en place pendant la période estivale (36 600 €) dans l'attente du recrutement de l'équipe au complet (6 policiers municipaux), ainsi qu'en raison de l'organisation des élections européennes (8 000€).

Pour 2020, il est proposé de maintenir la réalisation 2019 diminuée des heures supplémentaires de la brigade de police municipale de nuit (36 600€) et en rajoutant un tour d'élection par rapport à 2019 (2 tours pour les élections municipales) ainsi que les heures liées à la mise sous pli (17 000 € au total).

#### Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisions
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	233 837 €	282 634 €	<b>263 000 €</b>
Différence		-32 067 €	-51 382 €	32 317 €	-4 362 €	48 797 €	<b>-19 634 €</b>

#### Atténuation de produit :

Ce chapitre connaît une augmentation très importante +90.62%, +400 000€. Cette augmentation est liée à l'inscription des pénalités imposées par la loi SRU dans le cas d'une constatation de carence en matière de logements sociaux. Cette inscription constitue une provision dans l'attente d'une notification par les services de l'Etat.

Ce chapitre comptabilise également la contribution de la commune au FPIC (fonds de péréquation communal et intercommunal) qui reste stable.

#### Charges de gestion courante

Ce chapitre est en légère diminution par rapport à la prévision 2019 (-3.99%) et atteint un montant de 2 666 050€ en 2020.

Parmi les évolutions les plus significatives il convient de souligner - la diminution de 100 000€ de la participation de la commune versée à l'office du tourisme suite à l'augmentation de la taxe de séjour.

- L'augmentation de la participation versée au CCAS (+50 000€) pour faire face aux augmentations des dépenses de personnel suite au remplacement d'agents en maladie.
- L'augmentation de la participation versée au SDIS + 96 000€

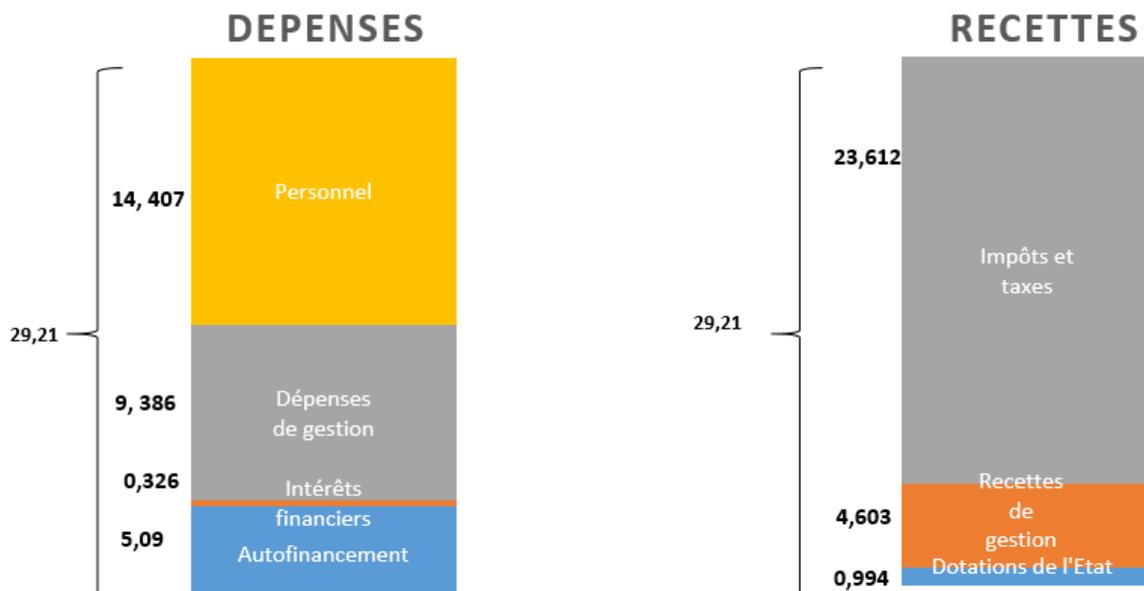
Les subventions versées aux associations restent identiques à hauteur de 582 000€

#### ► **Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent fortement -9.39%**

Une diminution importante des frais financiers suite aux mesures d'optimisation de la gestion de la dette et à la fin de vie de certains emprunts.

<u>Les dépenses de fonctionnement</u>	Pour mémoire budgets 2019	Propositions nouvelles 2020	Evolution
· Charges à caractère général (dépenses pour le fonctionnement des services)	6 137 150	5 839 560	-4,85%
· Charges de personnel et frais assimilés	14 355 000	14 407 000	0,36%
· Atténuation de produits	441 400	841 400	90,62%
· Charges de gestion courante (participations obligatoires)	2 776 950	2 666 050	-3,99%
· Charges financières ICNE inclus	360 000	326 200	-9,39%
· Charges exceptionnelles	62 100	33 600	-45,89%
· Dotations aux amortissements et provisions	-	-	
· Dépenses imprévues	1 300	6 190	376,15%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 133 900</b>	<b>24 120 000</b>	<b>-0,06%</b>
· <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	1 055 000	1 110 000	5,21%
· <i>Virement à la section d'investissement</i>	4 099 900	3 980 000	-2,92%
<b>TOTAL DES DEPENSES INSCRITES AU BUDGET</b>	<b>29 288 800</b>	<b>29 210 000</b>	<b>-0,27%</b>

FONCTIONNEMENT : 29,210 M€



A noter une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes de fonctionnement entraînant une diminution très nette de l'épargne brute (-18%) affectée au financement de la section d'investissement.

L'épargne brute permet d'autofinancer les dépenses d'investissement et le capital de la dette et de limiter un endettement à un niveau soutenable.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

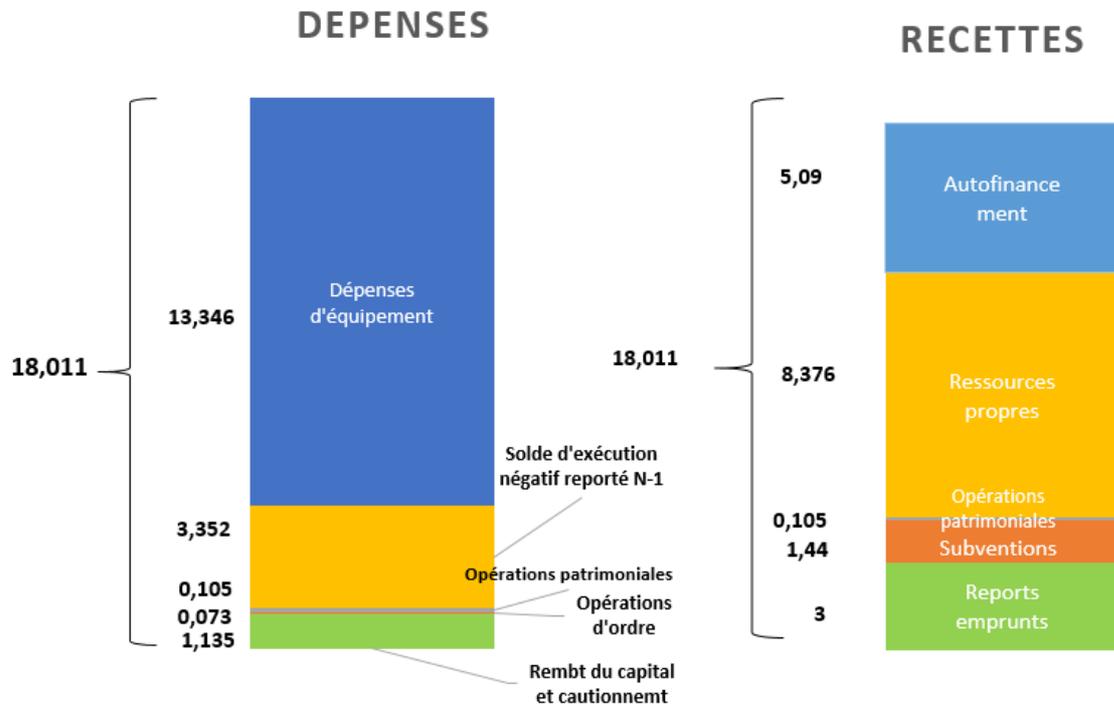
### I - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'établissent à 18 011 649€.

Elles augmentent de 3.72 % par rapport au Budget 2019

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Pour mémoire budgets 2019</b>	<b>Propositions nouvelles 2020</b>	<b>Evolution</b>
Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, récupération de TVA EDF)	1 738 000	1 280 000	-26,35%
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 657 770,02	2 584 122,19	-2,77%
Subventions d'investissement	998 700	750 857	-24,82%
Immobilisations en cours	-	717 000	0,00%
Emprunts	3 930 000	-	-100,00%
Produit des cessions	981 000	3 775 000	284,81%
Autres immobilisations financières	26 000	20 000	-23,08%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>10 331 470,02</b>	<b>9 126 979,19</b>	<b>-11,66%</b>
Dotations aux amortissements	1 055 000	1 110 000	5,21%
Opérations patrimoniales	753 850	105 000	-86,07%
Résultat d'investissement reporté	1 125 145	3 689 670	227,93%
Virement de la section de fonctionnement	4 099 900	3 980 000	-2,92%
<b>RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>17 365 365,02</b>	<b>18 011 649,19</b>	<b>3,72%</b>

**INVESTISSEMENT: 18,011 M€**



**Dotations et fonds divers : -26.35%**

Le FCTVA fonds de compensation de la TVA, calculé sur les réalisations N-1 en investissement est en baisse par rapport à l'année 2018, année exceptionnelle en termes de réalisation. La taxe d'aménagement est également en nette diminution par rapport à 2019, en effet l'année 2019 a bénéficié de recettes importantes de taxe d'aménagement du fait de la dynamique économique du territoire et de la construction de nouveaux programmes sur la zone aéroportuaire et le territoire communal livré en 2019.

L'Excédent de fonctionnement capitalisé permet de financer les reports de crédits.

Habituellement intégré lors du budget supplémentaire, nous avons décidé d'intégrer le financement des dépenses engagées non mandatées de façon anticipée dès la présentation du budget primitif pour plus de lisibilité.

**Les subventions d'équipement (-24.82%) :**

Afin d'optimiser le plan de financement de ses opérations d'aménagement et d'entretien du patrimoine, la commune est engagée dans une stratégie proactive de veille et de recherche de fonds basée, notamment, sur une planification pluriannuelle et le renforcement de son réseau de partenaires. La commune travaille ainsi en étroite collaboration avec, par exemple, l'Etat et la Région dans le cadre du Plan Littoral 21, mais également le département de l'Hérault, afin d'obtenir les participations les plus élevées possibles au financement des opérations d'aménagement de la station balnéaire de Carnon - pour lesquelles des aides ont déjà été reçues concernant les études pré-opérationnelles.

A titre d'exemple, il est ainsi prévu en 2020 de solliciter nos partenaires afin d'obtenir un soutien financier pour les opérations suivantes :

- Requalification du Jardin du Bosquet
- Rénovation de l'éclairage public ;
- Programme de mise en accessibilité des bâtiments publics (seconde tranche) ;
- Rénovation du patrimoine scolaire de la commune ;
- Investissement en faveur des économies d'énergie ;
- Aménagement d'une plateforme polyvalente.

**Les investissements sont également financés par les cessions de biens à hauteur de 3 775 000€.**

- Vente au CCAS des bureaux
- Vente au CCAS de la maison ESTEVE
- Vente de 2 salles résidence de l'AGORA
- Vente de la salle polyvalente du centre administratif
- Vente des bureaux situés au cœur de Prévert conçus pour son usage à la SPL.

## II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le PPI (pièce annexée) de la commune est ambitieux, il s'élève à environ 40.800 Millions d'euros de 2020 à 2025.

12.830 M€ sont prévus pour sur l'exercice 2020

Les dépenses plus importantes sur l'exercice 2020 sont :

- Le Schéma directeur à Carnon sous convention de mandat SPL l'or Aménagement
- La 2eme phase de l'Avenue Jean Moulin
- La requalification de plusieurs voies (rue du saut du loup, rue François Villon, boulevard Estienne d'Orves, chemin des pêcheurs...)
- La mise en conformité accessibilité des établissements recevant du public
- La livraison de l'îlot Prévert et la construction d'une extension pour Les bureaux de la SPL l'Or aménagement
- Le Jardin du Bosquet
- Le déménagement du poste de police municipale
- La nature au cœur de la ville : une étude pour réaliser une coulée verte

Un PPI dont le financement repose sur 4 piliers :

- La maîtrise des charges de fonctionnement
- Une épargne solide / un taux d'épargne supérieur à 10%
- La recherche active de cofinancements
- Une capacité de désendettement limitée à 7 années

## Pj : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

## LES RATIOS

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strates
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1410,61	1 200,00
2	Produit des impositions directes/population	713,96	554,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1531,53	1336,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	739,94	324,00
5	Encours de dette/population	524,60	864,00
6	DGF/population	33,34	178,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	59,73%	59,30%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,44%	92,90%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,31%	22,70%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	34,25%	67,10%

### Une synthèse du budget Primitif 2020 fonctionnement et investissement par politiques publiques

12 politiques publiques au service des citoyens Melgoriens et Carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent en 43 programmes et 116 actions dans les projets de direction des différents services de la collectivité.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Véritable outil stratégique, la cartographie des politiques publiques permet à terme d'évaluer les différentes politiques publiques.

#### Citoyenneté et accès au service public : 2 598 622 €

S'adapter aux besoins de la population : un accueil ajusté et de qualité.

Faciliter les échanges avec une administration moderne.

Organiser la démocratie locale.

#### Education : 2 042 122 €

Préserver et protéger les établissements scolaires, garantir le confort et la sécurité des élèves.

Garantir la réussite éducative des élèves.

Faire de l'école un lieu de partage, d'ouverture et d'enrichissement.

#### Jeunesse et solidarité : 943 763 €

Améliorer les sites et bâtiments à caractère social.

Prévenir, Eduquer, Accompagner.

Favoriser le bien vivre ensemble, la régulation des conflits et l'accès aux droits.

Développer l'action sociale en faveur des plus démunis.

### Sport : 1 413 843 €

---

Proposer des équipements accueillants et sécurisés.  
Déployer le sport pour tous, véritable label de Mauguio Carnon.  
Carnon, écrin du sport nautique pour tous.  
Soutenir et valoriser les associations sportives.

### Culture, traditions et patrimoine historique : 3 371 283 €

---

Proposer des lieux culturels ouverts sur la ville.  
Soutenir des traditions vivantes, un patrimoine préservé et valorisé.  
Développer une programmation de qualité accessible à tous.  
Faire des médiathèques des lieux de ressources et de socialité.  
Renforcer les relations internationales: le dialogue des cultures, la défense des valeurs démocratiques et de la paix.

### Soutien aux associations : 2 697 366 €

---

Déployer des moyens conséquents mis à la disposition des associations pour soutenir leur activité.  
Structurer un guichet unique et des services innovants.

### Sécurité : 3 406 495 €

---

Entretenir et équiper les bâtiments dédiés à la police municipale et forces de l'ordre.  
Garantir la sécurité des biens et des personnes.  
Assurer la sécurité de nos citoyens.  
Maintenir la sécurité des plages et de la station tout au long de l'année et la renforcer en saison.  
Développer la prévention et la sécurité routière.

### Aménagement et développement durable, accessibilité des PMR : 2 317 366 €

---

Poursuivre la mise en accessibilité PMR.  
Développer l'aménagement durable du territoire.  
Œuvrer pour la préservation des milieux naturels et nos ressources  
Lutter contre l'érosion du trait de côte.  
Planifier et piloter le projet de ville: le schéma directeur.  
Engager des démarches de développement durable.

### Amélioration du cadre de vie urbain : 7 955 280 €

---

Valoriser et structurer l'espace public.  
Veiller à la propreté urbaine.

### Attractivité du territoire : 283 419 €

---

Structurer et valoriser la montée en gamme du tourisme.  
Animer l'activité commerciale pour vitaliser les lieux de vie.

### Pilotage et gestion des ressources : 4 964 212 €

---

Poursuivre la gestion dynamique des finances publiques.  
Piloter la performance.  
Optimiser les ressources de la commune.  
Valoriser les ressources et relations humaines.

Moyens mutualisés : 6 145 497 €

---

Maintenir des sites et bâtiments fonctionnels.

Garantir un environnement de travail optimal, adapté et favorisant l'efficacité.

Organiser les démarches de suivi transversal.